

ORGANISATION

L'Aquathlon est un sport qui consiste à enchaîner successivement, sans arrêt du chronomètre, un parcours de natation puis de course à pied.

L'Aquathlon de l'Avesnois est organisé conjointement par la Ville d'Avesnes sur helpe et AVESNES SPORT ORGANISATION. L'épreuve se déroulera à la piscine municipale « LAURENT SWANEPOEL ».

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART 1 : le règlement appliqué sera celui de la réglementation générale de la FFTRI. Les concurrents devront être licenciés auprès de la FFTRI soit à l'année, soit à la journée (pass journée).

ART 2 : chaque concurrent disposera de son propre équipement (natation et course à pied). Seuls seront fournis les dossards et les bonnets de bain.

Attention : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de la course à pied.

ART 3 : le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire et le port du dossard est obligatoire en course à pied. Ce dernier doit être visible de face à tout moment de la course.

ART 4 : chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. Cette zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

ART 5 : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et en cas de non-respect de la réglementation FFTRI et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

ART 6 : les concurrents acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos ou les vidéos prises lors de l'événement à des fins de communications ultérieures.

ART 7 : en cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

ART 8 : le chronométrage se fera à partir du logiciel GMCaP, les résultats apparaitront sous forme d'un temps global (natation + transition + course à pied)

AQUATHLON de L'AVESNOIS

DECOUVERTE
300 m de Natation
2,5 km de course à pied
COURSE Avenir



04 septembre 2011

Départ 10h00 de la Piscine

Renseignements et inscriptions au 03 27 56 57 60 ou sur

avesnessportorg@orange.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

- Aquathlon Avenir 1
 Aquathlon Avenir 2
 Aquathlon Découverte

DOSSARD N°

RESERVE A L'ORGANISATION

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Masculin/Féminin *

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Licencié FFTRI / non licencié *

Si licencié FFTRI n° :

IMPERATIF

Temps prévu en natation : min sec

75 m 150 m 300 m

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'épreuve et m'y soumettre sans réserve.

Fait à le

Signature du concurrent

Père, mère ou tuteur légal

Je soussigné(e)....., père, mère ou tuteur légal autorise mon fils, ma fille à participer à l'aquathlon avenir d'Avesnes sur helpe le dimanche 04 septembre 2011.

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité.

Fait à..... le

Signature du père, de la mère ou du tuteur légal

*rayer les mentions inutiles

CATEGORIES ET DISTANCES

	année	natation	course à pied
Avenir1 : Poussin-pupille	2000 à 2003	75 m	400 m
Avenir 2 : benjamin	1998-1999	150 m	800 m
découverte	1997 ou avant	300 m	2,5 km

TARIFS :

	Licenciés FFTRI	Non licenciés (pass journée)	Nombre de places maximum
AVENIR 1	2 euros	3 euros	30
AVENIR 2	2 euros	3 euros	30
DECOUVERTE	8 euros	10 euros	150

Majoration de 2 euros le jour de la course

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

8h30 – 9h30 : Inscriptions et retrait des dossards

9h45 : Briefing AVENIR 1

10h00 : Départ course AVENIR 1

10h15 : Briefing AVENIR 2

10h30 : Départ AVENIR 2

10h45 : Briefing DECOUVERTE

11h00 : Départ DECOUVERTE (vague 1 :11h / vague 2 :11h20 / vague 3 :11h40 / vague 4 :12h / vague 5 :12h20)

13h30 : Résultats et remise des récompenses suivies d'une tombola

INSCRIPTIONS

Par courrier : AVESNES SPORT ORGANISATION rue Château-Gaillard 59440 Avesnes sur helpe

Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'aquathlon en compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés : photocopie de la licence FFTRI en cours de validité.

Règlement : chèque à l'ordre d'AVESNES SPORT ORGANISATION

